

Ecole primaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

Compte rendu du conseil d'école

Jeudi 6 novembre

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme MASSON (PS) Mme CAILLE (MS) Mme BRESCIA (GS) Mme LEFEVRE (CP) Mme LEGOUPIL (CP/CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme ENARD / Mme MARY-DIT-MARINIER (CE2) Mme DELAVEAU (CM1) Mme RIO (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur) / Mme ROSÉ (CM2) Mme LAILLE (Titulaire rempl.) Mme BABEAU (Titulaire rempl.)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme SZEWC Marie-Aline M. KASEM Basem Mme BAILLY Amélie Mme SAMIER Isabelle Mme SIGUÉ-BOLZE Mathilde Mme PELLETIER Estelle Mme LE FLOCH Nadège Mme GEBAUER Marlène Mme PARQUET Anaïs Mme ALIX Julie	Membre du RASED : Mme AUDOUIN Education Nationale : Mme PUISAIS (représentée par Mr HEBERT)
Représentants de la mairie : Mme GILLIUM, adjointe au maire EJE Mme DELARUE Valérie Présidente commission EJE M. RONCIN, secrétaire de mairie responsable du service EJE (invité)		

Excusé : M. LE MIGNANT Pascal (DDEN)

1°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu du conseil d'école du 24 juin 2025

Aucune remarque particulière n'est faite le concernant.

b- Effectifs de l'école

A ce jour, **229 élèves** sont inscrits à l'école :

→ **Cycle 1** : 19 PS / 22 MS / 21 GS → **62 élèves**

→ **Cycle 2** : 28 CP / 23 CE1 / 36 CE2 → **87 élèves**

→ **Cycle 3** : 36 CM1 / 32 CM2 → **68 élèves**

→ **Unité d'Enseignement Externalisée** : **12 élèves**

Répartition par classe 2025-2026	
PS	19
MS	22
GS	21
CP	21
CP/CE1 - 7/15	22
TOUS NIV./INDETERM. - 12/0	12
CE1/CE2 - 8/15	23
CE2	21
CM1	23
CM1/CM2 - 13/9	22
CM2	23
TOTAL	229

La classe d'Unité d'Enseignement est la 11ème classe de l'école, elle est composée de :

- 6 élèves du groupe des « petits » (enseignante : Mme COMPAIN).
- Jusqu'à 6 élèves dans le groupe des « grands » (enseignante : Mme YVELIN).

Chaque groupe est scolarisé en alternance, une demi-journée. Le reste du temps, les élèves sont pris en charge par l'IME des Boucholeurs.

Ils ont vocation à être intégrés sur projet dans les classes ordinaires à chaque fois que cela est possible (voir d-).

c- Retour sur les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Du 3 au 10 octobre, les élections se sont déroulées pour la première fois par vote électronique. Trois problèmes ont été remontés par des parents, deux ont été résolus facilement. Seule la situation d'une personne n'a pu être résolue.

Le taux de participation (42,86%) est en baisse par rapport à l'an dernier (54,63%). Apparemment, plusieurs parents n'avaient pas compris qu'il fallait que les 2 parents votent séparément, ce qui pourrait expliquer la baisse de la participation.

Cette organisation permet de libérer du temps et d'économiser beaucoup de papier, d'enveloppes. Il est proposé de la reconduire l'an prochain.

Pour :	27	Contre :	0	Abstentions :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	----------------------	----------

C- Évaluations nationales en élémentaire

Ces évaluations ont eu lieu entre le 8 et le 19 septembre pour tous les niveaux. Les familles ont été informées des résultats de leur enfant, plusieurs d'entre elles ont été reçues

par les enseignants quand cela a été jugé nécessaire.
D'autres tests sont prévus pour les élèves de CP au mois de janvier.

d- Projets d'inclusion école élémentaire Jonchery / Unité d'Enseignement externalisée (élèves de l'IME les Boucholeurs)

L'école primaire Pierre JONCHERY accueille depuis l'année scolaire 2009-2010 des groupes d'élèves venant de l'IME Les Boucholeurs.

Des inclusions dans les classes ordinaires peuvent se dérouler, selon le profil de l'élève et les possibilités d'accueil de la classe, soit de manière régulière sur une activité déterminée, soit sur un projet ponctuel. Les élèves de l'UE ne déjeunent pas à la cantine.

Les inclusions des élèves de l'UE dans les classes ordinaires sont formalisées par un projet.

Les enseignantes sont assistées, dans cette classe, d'éducateurs qui interviennent par roulement.

e- Projet d'école et projets de cycles pour cette année scolaire (en lien avec le projet d'école)

3 ambitions (rappel) :

1- Construire des apprentissages durables (répondre aux attendus de chaque cycle en portant une attention particulière aux apprentissages fondamentaux ; développer les liaisons inter-degrés et inter-cycles ; travailler sur l'autonomie)

2- Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours

3- Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance

→ L'un des objectifs de la 2ème ambition est « d'assurer et de renforcer le suivi et l'accompagnement de tous les élèves ». Il y a ainsi différentes étapes dans les aides à mettre en place, quand la simple aide dans la classe ne suffit pas.

Pour davantage de précisions, consulter l'ensemble du projet d'école sur le blog de l'école.

Concernant les projets, on peut en distinguer de trois types :

-> de classe : propres à une classe, ils sont présentés par chaque enseignant à ses parents d'élèves ;

-> de cycles : ils concernent plusieurs classes au sein d'un même cycle (exemples : classe de neige des CM, théâtre, défi-lecture, Mathador...)

-> d'école : Ils concernent toutes les classes et donc tous les élèves

Lors de cette année scolaire 2025-2026 :

- Cycle 1 : En ce début d'année : **Rentrée en musique, chorale chaque semaine ; semaine du goût ; travail en lien avec la médiathèque.**

Fil conducteur en Cycle 1 tout au long de l'année : **La sécurité** (à l'école, à la maison, dans la rue...)

- **Projet de classe de découverte au centre du LOUP GAROU (79)**, du 3 au 5 juin 2026 pour tous les élèves de CP et CE1. Le groupe du pôle 1 de l'UE participera également au séjour sur la même période, mais aura des activités spécifiques.

- **Projet jardin à l'école** pour les classes de Mmes LEPRÊTRE (CE1/CE2) et ENARD / MARY-DIT-MARINIER (CE2) ; et projet **école et cinéma** pour ces mêmes classes.

- **Projet théâtre sur le thème du respect des différences** pour les élèves des 3 classes de cycle 3 avec deux représentations à Beauséjour devant les familles des élèves les mardi 26 et mercredi 27 mai 2026.

- **Défi-lecture** : projet spécifique à l'école concernant toutes les classes élémentaires, visant à développer le goût pour la lecture en impulsant la motivation nécessaire et en évaluant ses progrès de compréhension d'une année sur l'autre.

- **Contes philosophiques** : de la PS au CM2 (voir *f- Interventions extérieures*)
- Projet **Mathador** en calcul mental : concours national de janvier à mai concernant tous les niveaux élémentaires, sauf le CP.
- Devoir de mémoire : le projet de **porte-drapeau** pour les commémorations du 11 novembre et du 8 mai concerne tous les élèves de CM2.
- **Concours des incorruptibles** pour les 4 classes du cycle 2 et la classe de Grande section. Sorte de jury littéraire : tous les élèves lisent les livres et élisent leur préféré.

Les projets de liaison :

- **Projet d'échanges entre le relai d'assistantes maternelles « Grain de Sable » et la classe de PS.**
- **Liaison GS/CP** à partir du mois de mai avec plusieurs rencontres interclasses.
- **Liaison avec les CM2 de l'école Paul MICHAUD** : deux rencontres sont prévues comme l'an dernier. Une rencontre Mathador en décembre et un rallye-Math^s en juin avec tous les CM2 de JONCHERY.
- **Liaison école/collège** entre les équipes pédagogiques de CM2 et 6^{ème}. Un projet commun avec deux classes de 6ème en mathématiques sera mené, avec en point d'orgue la participation au concours « Calculatrice » en mars, lors de la semaine des mathématiques.

Rencontres ou manifestations permettant de créer du lien :

- Carnaval en maternelle
- Fête de l'école (dates proposées, à confirmer lors du 2ème conseil d'école) :
Vendredi 12 juin ? Pour la maternelle
Vendredi 19 juin ? Pour l'élémentaire
→ Voir quels sont les élèves concernés par le spectacle de Musicadanse car répétition même soir que kermesse élémentaire.

f- Interventions extérieures (dans le cadre du projet d'école)

Contes philosophiques : Mme Claire Denis, intervenante bénévole, membre de « la réserve citoyenne », dispositif né en 2016, intervient dans toutes les classes de la Petite Section au CM2, avec chaque enseignant, une fois par mois, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai pour une séance de contes philosophiques suivis d'un débat avec les élèves.

Natation scolaire : Conformément au projet académique, les élèves de GS, CP, CE1 et de CM1 sont prioritaires pour bénéficier d'un cycle de 10 séances de 40 min de natation scolaire (3 séances par semaine durant 3 à 4 semaines). Cela nécessite dans certains cas des échanges de service.

Les classes se succèdent ainsi au centre aquatique de Châtelailon :

- du 9 au 30 septembre : CE1 de Mme LEPRÊTRE et CM1 de Mme RIO (sous la responsabilité de Mme RIO)
- du 24 novembre au 9 décembre : classe de CM1 de Mme DELAVEAU
- du 29 janvier au 27 février : classe de CP de Mme LEFEVRE (déplacement en car)
- du 2 au 17 mars : les GS de Mme BRESCIA
- du 8 au 23 juin : classe de CP/CE1 de Mme LEGOUPIL

Dans certaines classes, les enseignantes peuvent faire appel à des parents agréés. Les parents interviennent sous la responsabilité des enseignantes après avoir participé à une session d'agrément organisée par les conseillers pédagogiques de la DSDEN.

Ces cycles débouchent sur la validation de compétences pour l'attestation du « Savoir nager ».

Voile scolaire : Cette année encore, l'ensemble des élèves de CM2 de la communauté d'agglomération de La Rochelle bénéficie d'une prise en charge par cette dernière d'un cycle de voile de 4 jours, avec pour objectif un minimum de temps de navigation de 8 h au total.

En ce qui concerne les élèves de CM1, l'activité continue à être prise en charge financièrement par la commune de Châtelailon.

- CM2 (M. HEBERT / Mme ROSÉ) : du 15 au 19 septembre
- CM1 (Mme DELAVEAU) et CM1/CM2 (Mme RIO): du 22 au 26 juin

Les élèves doivent passer un test nautique au préalable ; celui-ci se déroule lors du cycle de natation scolaire en CM1.

Golf à l'école (élèves de CM1 et de CM2 → 3 classes) : le projet sera reconduit cette année et concernera les 3 classes de CM (7 séances d'une heure à partir du lundi 23 février). Une huitième séance, les lundi 4 et mardi 5 mai verra les élèves se rendre au golf de La Jarne pour des ateliers et un parcours sur le green.

g- Activités pédagogiques complémentaires

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves, selon un calendrier défini en début d'année par l'équipe pédagogique. Les priorités portent sur la maîtrise des compétences fondamentales en français et en mathématiques.

- Au cycle 1, le dispositif a débuté en septembre et se déroule les mardis et jeudis, de 15 h 25 à 16 h 15. Ce sont les élèves de GS qui ont été concernés en ce début d'année.
- Aux cycles 2 et 3, les APC sont proposées les mardis et jeudis de 15 h 40 à 16 h 25. Les classes de CP et CP/CE1 ont débuté le 30 septembre, les autres classes d'élémentaire le 4 novembre.

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;
- les objectifs de ces activités et les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

h- Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

La loi « Pour une école de la confiance » affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit (selon un protocole), à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Notre école a adhéré à ce programme en septembre 2022. Un travail spécifique sera mené dans les classes du CE2 au CM2 à l'aide d'un questionnaire fourni par l'Éducation Nationale, du 6 au 21 novembre.

Le terme de « harcèlement » doit être utilisé de manière mesurée car il répond à des critères objectifs et a des conséquences qui peuvent être lourdes. Quand le protocole est lancé, il doit aboutir à l'amélioration de la situation de l'enfant victime si la situation de harcèlement est avérée.

i- Coopératives scolaires OCCE : présentation des bilans financiers 2024-2025 des coopératives scolaires maternelle et élémentaire

Chacun des pôles maternelle et élémentaire continue à avoir sa coopérative scolaire. Cette dernière permet de financer les projets « coopératifs » et ceux qui ouvrent l'école vers l'extérieur. Ce qu'il est possible de financer grâce à la coopérative scolaire est encadré par les textes.

Compte de fonctionnement général de la **coopérative scolaire maternelle** OCCE du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	1 268,70	Vente de produits pour cessions	2 154,00
Charges des activités éducatives	4 482,74	Produits des activités éducatives	0,00
Cotisations versées à l'OCCE 17	175,95	Subventions État, collectivités	1 700,00
Frais bancaires	0,98	Contributions participatives	0,00
Assurances versées	106,69	Participation volontaire des familles	1 073,00
Charges exceptionnelles	0 ,00	Subventions d'associations	600,00
Achat de biens durables	0,00	Produits exceptionnels	0,00
Total des charges	6 035,06	Total des produits	5 527,00
Résultat de l'année 2024-2025 → - 508,06 €			

Bilan simplifié au 31 août 2024 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2025)	4 953,60	Report à nouveau au 01/09/2024	5 461,66
		Résultat de l'année 2024-2025	- 508,06
Total de l'actif	4 953,60	Total du passif	4 953,60

Compte de fonctionnement général de la **coopérative scolaire élémentaire** OCCE du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	1 828,50	Vente de produits pour cessions	3 586,00
Charges des activités éducatives	40 672,38	Produits des activités éducatives	0,00
Cotisations versées à l'OCCE 17	405,45	Subventions État, collectivités	2 790,00
Frais bancaires	0,00	Contributions participatives	3 740,00
Assurances versées	39,75	Participation volontaire des familles	18735 ,00
Charges exceptionnelles	302,57	Subventions d'associations	6 150,00
Achat de biens durables	200,28	Produits exceptionnels	0,00
Total des charges	43 448,93	Total des produits	35 001,00
Résultat de l'année 2024-2025 → - 8 447,93 €			

Bilan simplifié au 31 août 2025 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2025)	9 106,81	Report à nouveau au 01/09/2024	17 554,74
		Résultat de l'année 2024-2025	- 8 447,93
Total de l'actif	9 106,81	Total du passif	9 106,81

L'actif sur la coopérative élémentaire s'explique par la nécessité de prévoir des réserves pour financer les classes de découverte et palier tout imprévu (en cas de défaillance d'un contributeur).

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

K- Sécurité de l'école (incendie, intrusions), présentation du PPMS

Les écoles doivent effectuer 5 exercices de sécurité dans l'année :

- 2 exercices incendie ;
- 3 exercices liés au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui tient compte des risques majeurs propres à chaque environnement. Ils portent, en ce qui concerne notre établissement, sur une « alerte intrusion », une « alerte tremblement de terre » et une « alerte submersion ».

Deux exercices sont effectués au cours de la première période :

- un exercice incendie le 9 octobre en élémentaire et maternelle ;
- une alerte intrusion le 16 octobre, pour laquelle le scénario retenu était un risque d'intrusion entraînant un confinement total des élèves. Pour ce dernier exercice, l'alerte a été donnée par les balises dont sont équipées toutes les classes.

L'école maternelle et l'élémentaire sont reliées, c'est à dire qu'en cas d'alerte-intrusion donnée par l'école maternelle, l'école élémentaire est également prévenue et vice versa.

Si une personne de l'école veut signaler un danger potentiel lié à une intrusion, elle appuie sur le bouton SOS de la balise ; tous les boîtiers émettent alors un signal pour avertir les autres classes, ainsi que la cantine. Le plan PPMS alerte-intrusion est alors activé en fonction de la situation (évacuation de l'école ou au contraire confinement dans les classes). Des informations complémentaires sont données aux enseignants par SMS. Grâce à ces balises qui sont reliées également aux services de secours, ces derniers peuvent entendre ce qui se passe dans les classes pour obtenir des informations en vue d'une éventuelle intervention.

En plus de l'alerte-intrusion, le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) prévoit la mise en sûreté des élèves et des adultes de l'école pour 4 autres risques majeurs :

- le risque de submersion ;
- la tempête ;
- le séisme ;
- le transport de matières dangereuses.

Pour ces 4 risques, l'alerte est le plus souvent donnée par la mairie, toujours au moyen de la balise, mais avec un signal différent de l'alerte-intrusion. Des informations complémentaires sont données aux enseignants par SMS.

Les élèves et leurs familles ont été prévenus pour ces premiers exercices de l'année.

2°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux réalisés et à venir :

Réalisés :

→ Rénovations ...

- Les toilettes de cour garçons (vacances de la Toussaint) et filles (vacances d'été) ont complètement refaites selon le calendrier qui avait été initialement prévu. L'école et les parents d'élèves remercient la mairie.

Non faits :

- Remplacement du mobilier de classe de Mme BRESCIA et peintures de sa classe de GS : seul le remplacement du mobilier était prévu cet été ; Mme BRESCIA a préféré que tout soit

fait l'an prochain, avec remplacement du store de la classe.

- Réfection des bureaux du RASED (espérée en 2026)
- Remplacement du mobilier de classe de Mme DELAVEAU (2026 ?)
- Ouverture à distance du portail en maternelle (prévu dans le courant de cette année scolaire?). Ce point peut être traité début 2026.

Pour le reste, difficile de prévoir car les budgets n'ont pas été votés.

Prévus :

- Un arbre va être planté par M. WINTERHALTER dans le cadre d'un projet de partenariat lié à son activité professionnelle de paysagiste et la mairie.
- Plus globalement, alors que des plantations d'arbres et de haies hautes étaient prévues cet automne, la mairie a finalement opté pour une réflexion approfondie de végétalisation des cours maternelle et élémentaire (comprenant la réalisation de sols perméables). Une étude va être réalisée en 2026 pour une réalisation prévue en 2027.

A noter : Les petits travaux sont signalés aux services techniques chaque mardi au moyen d'un cahier de travaux, sur chacun des deux pôles, et généralement effectués le mercredi après-midi qui suit.

Monsieur HEBERT remercie les services techniques de la ville.

b- Subventions

Demandé : Pour 2026, une subvention de 500 € est demandée en maternelle pour le démarrage du projet de mise à disposition des élèves de petits jeux de cour, comme en élémentaire

Cette demande sera examinée en commission.

3°) Questions diverses

Une question est parvenue à Mme SZEWC : il s'agit du sujet de l'eau potable du robinet.

« Au vu de tout ce qui a été mis en évidence ces derniers mois sur la qualité des eaux de notre agglomération et la répercussion sur la santé de nos enfants, serait-il pertinent et envisageable de demander de faire le maximum pour purifier l'eau que nos enfants peuvent boire à l'école ?

L'école de Périgny s'est dotée d'un osmoseur récemment, pensez vous que cela puisse être envisageable sur Châtelailon ? Qu'en pensez-vous? Peut-être la demande a-t-elle déjà été faite?

PS : le lien de l'article sur l'école de Périgny qui est passé dans le journal il y a peu <https://www.sudouest.fr/charente-maritime/la-rochelle/la-rochelle-agglo-a-perigny-sous-la-pression-de-parents-inquiets-l-eau-bue-a-la-cantine-est-purifiee-25812771.php> »

Des renseignements vont être pris pour évaluer la qualité de l'eau captée à La Rochelle. Des mesures pourront être étudiées en fonction des résultats.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 h 50.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. RIO

Compte-rendu transmis à :

- *M. le Maire de Châtelailon-Plage*
- *Mme. l'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Châtelailon-Plage*
- *Mme la présidente de la commission EJE de Châtelailon-Plage*
- *Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Aunis Sud Atlantique*
- *Mmes et M. les représentants de parents d'élèves*
- *Mmes et M. les enseignants*